



Dans le cadre de l'appel national des organisations syndicales représentatives à la DGFIP (Solidaires, CGT, FO et CFDT, voir au verso), l'intersyndicale des finances publiques du Cantal appelle les collègues à participer massivement aux actions suivantes:

_A partir du jeudi 26 avril: tractage au public devant les centres des finances publiques sur la plage variable du matin (de l'ouverture à 9h30), calendrier à définir avec les équipes militantes locales. Pour organiser une diffusion ou y participer contacter Jean-Pierre MOISSINAC (DDFiP), Luc WAY (PCRFP) ou Christian LAROUSSINIE (SPFE).

_Mardi 1er mai: Appel à participer à la manifestation interprofessionnelle intersyndicale à Aurillac. RDV 10h30 place des droits de l'homme.

***_Jeudi 3 mai : Journée morte DGFIP à l'appel de l'intersyndicale nationale .
GREVE et rassemblement devant la Direction à partir de 10h.
Assemblée Générale à 11h, bâtiment de l'Horloge, place de la Paix.***

_Vendredi 18 mai : HMI intersyndicales sur les plus gros sites en prévision de la grève du 22 mai.

_Mardi 22 mai (appel à la grève générale dans la Fonction Publique CGT, FO, Solidaires, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, CGC et Autonomes): GREVE avec un maximum de piquets de grève puis participation à la manifestation aurillacoise (heure et point de départ déterminés ultérieurement).

Avec l'ensemble des collègues de la DGFIP et l'ensemble des agents publics, défendons nos statuts, nos missions, nos emplois et nos rémunérations. Exigeons sans attendre :

- La revalorisation du point d'indice,
- L'arrêt des suppressions d'emploi,
- Le maintien des services publics de proximité,
- Le maintien de nos statuts et la titularisation des précaires,
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon du projet de seconde journée de travail non rémunérée.

L'intersyndicale des finances publiques du Cantal porte également les revendications locales suivantes :

- Maintien des missions, du réseau et des emplois de la DDFiP du Cantal,
- Comblement immédiat des emplois vacants,
- Alignement immédiat de la note locale sur les frais de déplacement sur le niveau de garantie offert par la note nationale,
- Accès au tarif « résidents » pour les agents des sites aurillacois ne disposant pas de parking gratuit à proximité immédiate de leur lieu de travail.

***C'est maintenant que nous pouvons gagner !
Toutes et tous ensemble dans l'action !
Rien ne se fera sans vous.***